

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

Le vingt et un mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quatorze, suite de la convocation faite le 13 mars 2025. Une procuration a été déposée.
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

DÉCISIONS

1°/ DURÉE D'AMORTISSEMENT D'UN BIEN

Madame la maire rappelle aux conseillers, la validation de l'achat de panneaux d'entrée de bourg - de ville, pays d'art et d'histoire, auprès de Pontivy Communauté (délibération 31 du 22/02/2024).

La dépense totale (titre 2209 du 28/11/2024) est de 491.04€ TTC.

Cette dépense doit être comptabilisée en compte 2041511 – subvention d'équipement versées. En effet les panneaux ont été achetés par la communauté de commune, qui en conserve la propriété tout en demandant une participation aux communes, ce qui se comptabilise comme une subvention. Ces panneaux sont inscrits à l'actif de Pontivy Communauté (inventaire).

Cette dépense implique obligatoirement la mise en place d'un amortissement.

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, fixe la durée d'amortissement du bien à 1 an.

2°/ ADOPTION DES QUATRE COMPTES DE GESTION 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les quatre comptes de gestion constatant l'exécution des dépenses et recettes réalisés par le receveur pour **l'exercice 2024**, et qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour les budgets de la commune, du lotissement des Hauts de Bellevue, des panneaux photovoltaïques et du lotissement du Clos du Ponterre.

3°/ VOTE DES QUATRE COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte par 14 voix pour, après que madame la maire est quittée la salle, les comptes administratifs suivants :

CA COMMUNE

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	849 724.93 €	1 084 413.09 €
Recettes	854 812.01 €	1 251 223,74 €
Excédent	5 087.08 €	166 810.65 €
Déficit		

CA LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	35 063.27 €	41 576.04 €
Recettes	39 855.28 €	27 022.35 €
Excédent	4 792.01 €	
Déficit		14553.69 €

CA PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	9 395.66 €	13 698.15 €
Recettes	9 355.21 €	8 274.12 €
Excédent		
Déficit	40.45 €	5424.03 €

CA LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	55 961.00 €	73 757.36 €
Recettes	95 000.00 €	69 754.98 €
Excédent	39 039.00 €	
Déficit		4 002.38 €

4°/ AFFECTATION DES RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 – COMMUNE 20400

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

	Résultat 2023	Virement à la SF	Résultat de 2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour L'affectation du résultat
INVEST	-242 538.89 €		5 087.08 €	219 116.48 € 285 536.48 €	66 420.00 €	-171 031.81 €
FONCT	221 614.52 €	221 614.52€	166 810.65€			166 810.65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat du budget commune 20400 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	166 810.65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	166 810.65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	166 810.65 €
Déficit global cumulé au 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Résultat reporté (ligne ID001) Résultat reporté (ligne IR001)	237451.81€

5/ AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 – LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE 20401

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

	Résultat 2023	Résultat 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	82 123.13 €	4 792.01 €	86 915.14 €
FONCT	-128 749.20 €	-14 553.69 €	-143 302.78 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	- €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	- € - € - €
Déficit global cumulé au 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-143 302.78 €
Résultat reporté (ligne ID001) Résultat reporté (ligne IR001)	86 915.14 €

6°/ AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 20402

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

	Résultat 2023	Virement à la SF	Résultat de 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-3 469.49		-40.45 €	-3 509.94 €
FONCT	18 089.77 €	3 469.49 €	-5 424.03 €	9 196.25 €

Décide d'affecter le résultat du budget Panneaux Photovoltaïques comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	9 196.25 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 509.94 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	- € 5 686.31 € 3 509.94 €
Déficit global cumulé au 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Résultat reporté (ligne ID001) Résultat reporté (ligne IR001)	3509.94 €

7°/ AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 – LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE 20403

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

	Résultat 2023	Virement à la SF	Résultat de 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	0		39 039.00 €	39 039.00 €
FONCT	0	0	-4 002.38 €	-4 002.38 €

Décide d'affecter le résultat du budget Lotissement Le Clos du Ponterre comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	- €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	- € - € - €
Déficit global cumulé au 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	4 002.38 €
Résultat reporté (ligne ID001) Résultat reporté (ligne IR001)	39 039.00 €

8°/ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Plusieurs indices financiers sont dégagés pour déterminer la situation de la commune :

- Ratio de rigidité : 54.82% en 2024 contre 56,93% en 2023,
- Capacité de désendettement : 7.03% en 2024 contre 8,81% en 2023,
- Capacité d'autofinancement Brute (CAF) 2023 = 7.03 années

Le ratio dette/CAF brute est égal à 7.03 années de CAF brute. Ce ratio est élevé. Il est porté à 8.23 en prenant en compte l'emprunt du lotissement, très proche du seuil d'alerte. Un seuil de 5 années est jugé correct et le seuil d'alerte est atteint dès lors que le ratio est supérieur à 10 années.

Il indique que le ratio d'endettement : (dette totale / produits réels) est égal à 1,04. Cela signifie que pour rembourser la dette en totalité en un seul versement, il faudrait mobiliser plus d'une année des produits. Ce ratio est assez élevé et permet d'en déduire que la dette en capital par habitant est égale à 869 euros contre 861 € en 2023 et 961€ en 2022. La moyenne à ce jour de la dette par habitant des communes du Morbihan appartenant à la même strate démographique est égale à 638 €.

Il précise que le ratio de rigidité permet de mesurer le poids des charges difficilement compressibles (salaires, participations, charges financières) par rapport aux produits. Il s'établit à 0,5482 en légère diminution en 2024. Cela signifie que près de 55 % des produits sont mobilisés par les charges sus évoquées.

Le conseiller aux décideurs locaux attire aussi l'attention des élus sur les conséquences de la clôture des budgets Lotissement les Hauts de Bellevue avec notamment le déficit cumulé de 158 000€ et du lotissement Le Clos du Ponterre avec un déficit cumulé de 35 000€ s'expliquant par le différentiel entre coût de revient du m2 et prix de vente.

La situation tendue de la trésorerie perdure en 2024, au point qu'il a été nécessaire de souscrire un nouvel emprunt de 175000€ au budget principal et 95000€ au budget lotissement le Clos du Panthère, et l'activation totale de ligne de trésorerie de 200000€.

L'endettement relativement élevé est mis en avant et est à surveiller de très près.

Le conseiller aux décideurs locaux met en avant le niveau très modéré de l'autofinancement mobilisable ce qui limite très sensiblement les investissements.

9°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE 20400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget commune 20400, de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	933 129.79 €	933 129.79 €
Fonctionnement	1 173 867.57 €	1 173 867.57 €
TOTAL	2 106 997.36 €	2 106 997.36 €

10°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE 20401

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Lotissement les Hauts de Bellevue 20401, de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	38 000.00 €	108 817.49 €
Fonctionnement	168 815.24 €	168 815.24 €
TOTAL	206 815.24 €	277 632.73 €

11°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 20402

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Panneaux photovoltaïques 20402, de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	13 009.94 €	19 475.25 €
Fonctionnement	18 186.31 €	18 186.31 €
TOTAL	31 196.25 €	37 661.56 €

PRÉCISE que ce budget globalise les résultats des 2 parcs de 300 m² de panneaux photovoltaïques installés sur le Pôle Enfance et 120 m² de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal.

12°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE 20403

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Lotissement Le Clos du Ponterre 20403, de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	135 081.00 €	135 081.00 €
Fonctionnement	137 993.38 €	172 298.55 €
TOTAL	273 074.38 €	307 379.55 €

18°/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition suit :

- Taxe habitation sur les logements vacants : **11,51%**
- Taxe sur foncier bâti : 17.79 % (commune) + 15.26% (conseil départemental) **soit un taux égal à : 33,05%.**
- Taxe sur foncier non bâti : **43,83%**

19/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'octroyer les subventions au titre de l'année 2025 comme suit :

compte fonctionnement 65748			nouvelles demandes		
SUBVENTIONS	2022	2023	2424	#	2025
ASSOCIATIONS GUERNATES	payée	payée	payée	De	proposition
amicale du personnel	2 084,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	#	1 500,00 €
amicale laïque	500,00 €	500,00 €	500,00 €		500,00 €
amicale classe de mer +neige : 2025 = sortie Branféré		728,00 €		#	416,00 €
les jeudis de Quelven (convention triennale)	850,00 €	850,00 €	850,00 €		850,00 €
comité des fêtes	500,00 €	500,00 €	500,00 €		500,00 €
cyclo club	200,00 €	200,00 €	200,00 €	#	200,00 €
l'hermine guernate	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €		1 000,00 €
l'école de foot Guern Malguénac				#	300,00 €
pour la sauvegarde de St Salomon	150,00 €	150,00 €	150,00 €		150,00 €
asso les amis de saint Yann					150,00 €
amicale sapeurs pompiers		500,00 €	500,00 €		
les amis de quelven					150,00 €
les loutres guernates					
association LATOPIA (touldoren)				#	0,00 €
penn arts					100,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES					
Les randonneurs des ajoncs	130,00 €	130,00 €	130,00 €		130,00 €
rêves de clown	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
asso Bretagne vivante	100,00 €		100,00 €		0,00 €
Accueil et partage Pontivy		300,00 €	150,00 €	#	150,00 €
don du sang GUEMENE					100,00 €
banque alimentaire	300,00 €	80,00 €	150,00 €		0,00 €
école diwan = ½ subv école x Nbre d'élèves					
eaux et rivières de Bretagne	80,00 €	80,00 €	80,00 €		80,00 €
les restos du cœur Morbihan	300,00 €	300,00 €	150,00 €		150,00 €
lutte contre le cancer – la ligue – Vannes	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
radio bro gwened Pontivy RBG	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
union départ sapeurs pompiers Morbihan – Vannes	80,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €
les blouses roses comité de Pontivy	100,00 €				100,00 €
ciné rochi guemené scorff	100,00 €				100,00 €
art dans les chapelles	902,07 €	901,54 €	971,87 €		981,95 €
croix rouge (yann jondot)					50,00 €
Total pour Asso	7 956,07 €	8 419,54 €	7 631,87 €	#	8 057,95 €
montant du budget voté : Compte 6574	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		9 000,00 €

- **PRÉCISE** que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2024 et leur Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

21/ ORGANISATION DES MARCHÉS :

Madame la maire informe les conseillers la reconduction des animations marchés en 2025, et leur présente un bilan des dépenses et recettes 2024 et un prévisionnel 2025.

La programmation serait la suivante :

Mardi 22/04/2025 : La Selva Canta (2 musiciens)

Mardi 20/05/2025 : Bow Knee and Claw (2 musiciens)

Mardi 17/06/2025 Fête de la Musique : Diskar (3 musiciens) + Amari Family (6 musiciens)

Mardi 22/07/2025 : Shook Me (2 musiciens)

Mardi 19/08/2025 : Duo Thomas/Faure (2 musiciens)

Mardi 16/09/2025 : Wisskarad (2 musiciens)

Il conviendra de leur prévoir le repas estimé à 20€ par musicien.

Le bar sera tenu par les différentes associations qui en feront la demande.

La conseillère déléguée devra prévenir les associations, concernant les boissons des musiciens.

7°/ QUESTIONS DIVERSES : Néant

INFORMATIONS

10/ QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Enquête publique pour modification du PLUI : ouverte entre le vendredi 11 avril à 9H et le mardi 13 mai 2025 à 12H (affichage en mairie). Les personnes souhaitant déposer des remarques pour le faire sur l'adresse mail urbanisme@pontivy-communaute.fr.
- 2- Enquête publique pour installations classées : prendre connaissance du dossier et faire retour des remarques en mairie avant le 15 avril 2025. Sans dépôt de remarque, ce dossier ne sera pas présenté au prochain conseil municipal pour avis.

Prochain conseil municipal : jeudi 24 avril 2025 à 20h30

